

Grille de sélection et annexes– Mise en œuvre Coopération (19.3) 8a

Grille de sélection - Soutien préparatoire 19.3

CRITERE	PRECISION	JUSTIFICATIF	NOTATION
Partenariat à l'échelle du GAL	Démarche de partenariat engagée au dépôt	Compte-rendu de comité de pilotage	0 = pas de démarche partenariale engagée
		Compte-rendu de réunion préparatoire	5 = preuve d'une démarche partenariale engagée
		Articles de presse	
Projection du projet de coopération	Identification d'un projet de plan d'action	Projet de plan d'action	0 = absence de projet de coopération
		Note descriptive du projet de coopération envisagé	5 = projet de plan d'action
Moyens affectés à l'opération	Personne affectée à l'opération ?	Organigramme avec note explicative sur les personnes impliquées (élus, bénévoles...)	0 = pas de personne dédiée
			5 = personne dédiée identifiée
Calendrier de mise en œuvre	Capacité à développer le soutien rapidement	Formulaire de demande d'aide	0 = supérieur à 6 mois
			5 = inférieur à 6 mois
		TOTAL NOTATION =	../20 points

Le critère "cohérence avec la stratégie du GAL" est intégré aux rapports d'instruction

ANNEXE 1

Définitions

Ampleur du projet de coopération :

Il s'agit de comptabiliser le nombre de partenaires impliqués dans le projet.

Approche ascendante et/ou participative :

Intégration de la population du territoire et/ou d'un public cible en amont de l'opération (consultation et/ou concertation ou autres précises ci-après en lien direct avec l'opération) et/ou durant le processus de mise en œuvre de l'opération. Cette intégration prend la forme d'une consultation, d'un sondage, d'un échange, d'un rendu. A l'exception d'une consultation pour un avis technique et/ou pour la levée des réserves.

Coopération :

La coopération (au sens LEADER), est la collaboration entre plusieurs acteurs (2 au minimum) issus **d'au moins deux territoires différents** autour d'un projet commun.

Un projet de coopération nécessite d'être porté par plusieurs acteurs : au moins deux par territoire impliqué. En effet, chaque territoire doit être représenté par un **groupement d'acteurs publics ET privés**.

Les projets de coopération doivent se concrétiser par la mise en œuvre d'actions communes à plusieurs GAL. L'action commune se veut la garante de la pérennité des échanges menés entre les territoires et des relations qui se tissent, y compris au-delà du seul aspect financier. Celle-ci peut prendre diverses formes (projets d'études menées en commun, création d'une production commune, valorisation commune...)

On peut distinguer deux types de coopération : la coopération interterritoriale et la coopération transnationale.

Création d'emploi :

L'opération permet la création d'un ou plusieurs emplois car la structure développe de nouveaux services et/ou produits qui nécessitent la création d'emplois en lien avec cette opération.

Précision sur les modalités de comptabilisation des emplois créés :

- Les emplois pris en compte sont ceux créés :
 - par la structure bénéficiaire directe de l'aide
 - pendant la mise en œuvre du projet
 - en lien avec la réalisation du projet (les emplois peuvent ou non être co-financés directement par LEADER) ;
- Sont exclus les emplois :
 - maintenus au sein de la structure bénéficiaire
 - créés en lien avec la préfiguration du projet ou la gestion,
 - créés par le bénéficiaire direct de l'aide à l'issue du projet soutenu par LEADER,
 - créés par une autre structure,

Les postes de stagiaires ne sont pas comptabilisés : seuls les salariés et apprentis occupent des emplois au sens du droit du travail français.

Eco-responsabilité

:

Il s'agit de limiter l'impact sur la planète et l'environnement direct, ainsi qu'à s'engager de manière sociale et éthique.

Cela peut par exemple se manifester par des choix de types de dépenses, comme investir dans un véhicule à énergie renouvelable, ou bien privilégier une imprimerie travaillant avec du papier recyclé, ou bien encourager et faciliter les comportements éco-responsables des employés de la structure etc ... (voir liste des labels éco-responsables (annexe 3) pouvant guider les choix de prestataires et/ou l'élaboration d'une politique d'achat pour le projet)

Innovation et expérimentation :

On entend par caractère innovant ou expérimental, tout projet apportant une innovation :

- **de produit (bien ou prestation de service)** : l'introduction d'un bien ou d'un service nouveau ou sensiblement amélioré sur le plan de ses caractéristiques ou de l'usage auquel il est destiné. Cette définition inclut les améliorations sensibles des spécifications techniques, des composants et des matières, du logiciel intégré, de la convivialité ou autres caractéristiques fonctionnelles.

Grille de sélection 19.3 8a LEADER Durance Provence

- de procédé : la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou sensiblement améliorée. Cette notion implique des changements significatifs dans les techniques, le matériel et/ou le logiciel.
- d'organisation / de gouvernance (dont aspect social) : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures de la structure.
- de marketing/ de communication (visibilité du territoire ou de l'action) : la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de commercialisation ou de communication impliquant des changements significatifs de la conception ou du conditionnement, du placement, de la promotion ou de la tarification d'un produit ou d'une démarche de visibilité du territoire ou de l'action.

Multisectorialité :

Plusieurs activités économiques peuvent être identifiées dans un même secteur.

Par exemple : le transport constitue un secteur économique. Le transport ferroviaire et le transport maritime sont deux activités différentes au sein de ce même secteur.

Nature du partenariat :

Capacité à déployer un projet avec les acteurs publics, (autres que le GAL, qui est lui, obligatoirement partie au projet et constitue un acteur public) ET privés ou capacité à monter un partenariat multisectoriel

Opération partenariale et/ou collective :

L'opération fait l'objet d'un montage collectif à savoir plusieurs porteurs déposent un unique projet. Il est possible d'avoir un chef de file mais pas forcément, chacun des porteurs "apportent" cependant au projet collectif via la diversité de leurs compétences.

Le partenariat est un système associant des structures de différents domaines (social, économique, environnemental) et qui vise à établir des relations en étroite collaboration. Ces relations sont formalisées via un document cadre.

Partenariat public ET privé :

Pour être éligible à LEADER, un projet de coopération doit être porté par un partenariat d'acteurs publics ET privés. Cela signifie que tous doivent être signataires d'un Accord de Coopération avant la signature de la Convention d'attribution de la subvention.

Pour être valable, l'Accord de Coopération doit être signé par des acteurs publics ET des acteurs privés. Cela peut-être des partenariats publics ET privés au sein de chaque territoire concerné, ou bien des acteurs publics sur un territoire et des acteurs privés sur un autre territoire, travaillant ensemble sur le projet.

Pré-formalisation du partenariat PACA au sein du GAL :

Il s'agit, soit la mise en place d'une convention ou d'un projet de convention de partenariat, soit la démonstration d'un comité de pilotage installé.

Au stade de la sélection du projet, on ne peut noter que la pré-formalisation. La formalisation sera *in fine* obligatoire mais elle peut ne pas avoir été concrétisé au moment du dépôt du formulaire.

ANNEXE 2

Liste des thématiques en lien avec les actions et les activités éco-responsables

Thématiques	Actions ou activités...
Déchets, produits et services	...favorisant le tri, la réduction, la valorisation, la réutilisation, l'optimisation de la gestion du cycle d'un produit/service (exemples* : utilisation des bio-déchets, mise en place du tri sélectif, développement de l'économie circulaire, utilisation déchets alimentaires, utilisation déchets agricoles, utilisation de produits/matériaux/services, partagés, d'occasions, recyclés, réutilisables, labélisés (ANNEXE 1)).
Energie, eau et économie verte	...favorisant la réduction des consommations d'eau et d'énergie (exemples* : diffusion des éco-gestes et/ou des enjeux de la transition énergétique et écologique, mise en place de toilettes sèches, d'économiseurs d'eau, d'outil de gestion des flux dans un objectif de réduction, de lampes basses consommation). ...favorisant le développement : de l'autonomie énergétique, des énergies renouvelables, de la gestion économe des appareils, du télétravail, de la télémédecine, de la télésanté, de l'isolation performante des bâtiments. ...favorisant le développement : des circuits courts, de la valorisation des ressources locales, de productions agricoles économes et adaptées au territoire, du tourisme responsable, de l'utilisation notamment de produits/services labélisés éco-responsables (ANNEXE 1).
Santé, bien-être	...favorisant la réduction de produits polluants, la santé et le bien-être des habitants et/ou des visiteurs (exemples* : prévention des risques naturels et/ou industriels et technologiques, démarche RSE/RSO, utilisation et/ou promotion notamment, d'outils, de produits/services naturels et/ou écologique labélisés éco-responsables (ANNEXE 1))
Mobilité et accessibilité	...favorisant les déplacements alternatifs : co-voiturage, mobilité douce, mobilité alternative, mobilité inversée, transport en commun, plan de déplacement, intermodalité.
Biodiversité et patrimoine	...favorisant la protection, le développement, la valorisation de la biodiversité et/ou des habitats naturels remarquables et/ou du patrimoine bâti et paysager (exemples* : mise en place d'un balisage adapté, développement d'éco-zones, remise en état de zones, concertation autour des sujets de la biodiversité et du patrimoine, évènements éco-responsables, pratiques alternatives visant à ne pas impacter l'environnement, limitation des surfaces imperméabilisées).
Cohésion sociale	...favorisant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ou de précarité (exemples* : gratuité ou prix ajustés, signalétique adaptée, aménagements et/ou matériels spécifiques, faciliter l'accès à l'information, intégration de personnes en difficulté sociale ou en situation de handicap). ...favorisant le développement et/ou l'accès à la culture et aux cultures (exemple* : mise en place d'évènements valorisant la diversité des cultures).
Transversale à l'ensemble des thématiques	Mise en place d'évènement, de formation, d'accueil, de temps d'échanges et de partages en lien avec les thématiques éco-responsables ci-dessus (exemple* : un temps de sensibilisation sur les déchets mais aussi une formation sur les énergies renouvelables).

* Liste non exhaustive d'exemples.

Grille de sélection 19.3 8a

LEADER Durance Provence

Labels et certifications éco-responsables

(Liste non exhaustive) Il est possible de se référer aux catalogues thématiques en ligne de référence :	http://www.mescoursespourlaplanete.com/Labels/ http://www.ecolabels.fr/fr/recherche-avancee/categories-de-produits-ou-services-certifies https://www.notre-planete.info/ecologie/eco-citoyen/labels_ecologiques.php http://www.toutsurlisolation.com/ http://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/organiser-demarche-environnementale/dossier/systeme-management/systeme-management-l'environnement http://www.labellucie.com/ http://www.voyageons-autrement.com/30-labels-du-tourisme-responsable.html http://www.vedura.fr/guide/ecolabel/ http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel
	Programmes : AGENDA 21, PCAET (Le Plan Climat Air Energie Territorial), TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte), TZDGZ (Territoire zéro déchet zéro gaspillage) Agriculture Biologique ou AB (France) Agriculture Biologique ou AB (Union Européenne) Ange bleu Anneau de Mœbius BIO EQUITABLE/SOLIDAIRE Carrefour Agir Charte cosmebio Charte des Relations Fournisseurs Responsables CIES (Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale) Cosmétiques écologiques et biologiques Cradle to cradle (C2C) Demeter Eco-artisan Ecocert Eco-événement Ecolabel européen (tous produits) Ecolo-crèche EMAS : Système de management environnemental Etiquette Performance Energetique - tous produits et services note à partir de A Eve - Espace végétal écologique Excell Zone Verte et Excell Plus Fairtrade Max Havelaar Finansol Forest Stewardship Council (FSC) Gouvernance et Gestion Responsable des Associations et Fondations Green Way Haute Performance Energétique / Bâtiment basse consommation (HPE, BBC) HQE (Haute Qualité Environnementale) ImpriFrance Imprim'vert Investissement Socialement Responsable (ISR Ref. 254) ISR Novethic (Investissement Socialement Responsable) Label Commerce-engagé Ecosciences Provence Label diversité AFNOR Label égalité AFNOR Label Ensemble Solidaires Marine Stewardship Council (MSC) NATRUE Nature et Progrès Nature Plus NF environnement (tous produits et services) Nordic Ecolabel "Nordic Swan" One Voice Pan European Forest Certification ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) Préserve la couche d'ozone

Grille de sélection 19.3 8a

LEADER Durance Provence

	Relations Fournisseurs Responsables RSE de référence : LUCIE Rubans du développement durable Normes ISO : 1.2.3 Environnement, le dispositif français permettant aux entreprises d'atteindre en trois étapes une certification ISO 14001 (obligation de certification) ; Il permet aux entreprises de faire reconnaître leurs efforts à chaque niveau de la démarche (se base sur la norme NF X30-205) Niveau 1 : Faire un état des lieux et identifier les actions prioritaires Niveau 2 : Établir un programme environnemental Niveau 3 – ISO 14001 et/ou EMAS : Formaliser un système de management environnemental AFAQ 1000NR : outil de mesure (les pratiques et les résultats) de la stratégie de développement durable dans la perspective de l'ISO 26000 AFAQ écoconception AFAQ Focus RSE Achats responsables Certification ISO 20121 événements Charte des Relations Fournisseurs Responsables 10 engagements : 1. Assurer une équité financière vis-à-vis des fournisseurs 2. Favoriser la collaboration entre grands donneurs d'ordres et fournisseurs stratégiques 3. Réduire les risques de dépendances réciproques entre donneurs d'ordres et fournisseurs 4. Impliquer les grands donneurs d'ordres dans leur filière 5. Apprécier le coût total de l'achat 6. Intégrer la problématique environnementale 7. Veiller à la responsabilité territoriale de son entreprise 8. Les Achats : une fonction et un processus 9. Une fonction Achat chargée de piloter globalement la relation fournisseurs 10. Fixer une politique cohérente de rémunération des acheteurs EMAS (ou SMEA) (règlement eco-management and audit scheme) : dispositif européen plus exigeant que la norme ISO 14001 ENVOL (Engagement Volontaire de l'Entreprise pour l'Environnement), la première étape de 1.2.3 Environnement réservée aux entreprises de moins de 50 salariés Certification par AFNOR certification ISO 14001, la norme de référence internationale sur le management environnemental ; NF X30-205 (norme AFNOR) : une approche progressive Déclinaison de la norme ISO 14001 RSE : Respect des lignes directrices de la norme ISO 26000 Système de Management Environnemental (ISO 50 0001) : Élaborer une politique pour une utilisation plus efficace de l'énergie Fixer des cibles et des objectifs pour mettre en oeuvre la politique S'appuyer sur des données pour mieux cerner l'usage et la consommation énergétiques et prendre des décisions relatives Mesurer les résultats Examiner l'efficacité de la politique Améliorer en continu le management de l'énergie.
Dans le domaine de l'alimentation, l'agriculture, la foresterie, la papeterie, l'environnement :	Agriculture Biologique : Label européen et Français APUR Aquaculture Stewardship Council (ASC) Bee Friendly Bio Cohérence Biodyn Certified Vegan Eco Promise Ecocert ESR EcoJardin EKO FFP (Fair Flowers Fair Plants) FLP (Flower Label Program) Forest Garden Product Forêt-Modèle

Grille de sélection 19.3 8a

LEADER Durance Provence



REGION
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

	France Bois Bûche
	France Bois Bûche (FFB)
	Global Gap
	HVE : Haute Valeur Environnementale (regroupe 33 démarches qualité)
	Marine Stewardship Council (MSC)
	Mention "Issus d'une exploitation de Haute Valeur Environnementale"
	MPS (Milieu Programma Sierteel en néerlandais)
	Nature et Progrès
	NF bois de chauffage
	One Voice
	Paper by Nature
	Rainforest Alliance
	Refuge LPO
	Rivière Sauvage
	Soldaime
	Tropical Forest Trust (TFT)
	Union Vegetarienne Européenne
	UTZ Certified
	Vegan Society
	Végétal local
Dans le domaine du tourisme, loisirs :	Accueil Paysan
	ATR Agir pour un Tourisme Responsable
	Bienvenue à la Ferme
	Bio Hôtels
	Bio Rismo
	Campings La Via Natura
	Campings Sites & Paysages
	Certification Agir Pour un Tourisme Responsable (ATR)
	Chouette Nature
	Clévacances – Qualification Environnement
	CV Environnement
	Earth Check
	Eco3
	Ecogîtes
	Emeraude Hotelier – Trophée
	Engagement de service vers un tourisme responsable ref. 197
	Gîtes Panda
	Green Globe
	Hôtels au naturel
	Huttopia
	La Charte de qualité environnement Clévacances
	La Clef Verte
	Label Tourisme & Handicap
	Lauréat Ecorismo
	Lauréat Trophées TR VSNCF
	Pavillon Bleu
	Réseau Association Française Ecotourisme (AFE)
	Réseau Ethic Etapes
	Station Verte
Dans le domaine du bâtiment, de l'aménagement intérieur :	Acermi
	Acotherm
	Bâtiment Biosourcé
	BEPOS (bâtiment autonome qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme)
	BREEAM (Méthode d'évaluation des performances environnementales des bâtiments)
	Certification Cekal
	Certification CSTBat (écomatériaux)
	EC1 GEV-Emicode
	Éco-Mobilier

Grille de sélection 19.3 8a

LEADER Durance Provence

	Effinergie/effinergie+ Etiquette COV – à partir de A Flamme verte GUT Handibat HPE (Haute Performance Energétique) HQE (Haute qualité environnementale) LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) Minergie NATURA Nature Plus NF Biocombustibles solides NF Bois de Chauffage Ô Solaire PassivHaus Promotelec Performance PURE QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments) Qualisol / Qualipac / Qualibois Qualitel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) RT 2012 RT 2020 THPE (Très Haute Performance Energétique) TÜV Süd Valdélia Utilisation de matériaux naturels : Laines, huile ou fibres d'origine végétales (paille, ouate de coton, lin, jonc, coco, roseau), le chanvre, la terre, l'argile, la chaux, les fibres ou cellulose de bois, liège expansé, produits de recyclage (textile, bois, cellulose), les plaques en terre cuite, le bois, plantes pour isolation.
Dans le domaine de l'électrique, électronique, l'informatique :	80Plus APUR CECP Climate Savers Computing Energy Star Epeat EVE (Électricité Verte) GreenGuard IEEE PC Green Label TCO
Dans le domaine du textile, Santé, Beauté	BIORE Cygne Blanc EKO - Sustainable textiles Global Organic Textile Standard (GOTS) GOTS (Global Organic Textile Standard) Label Naturleider Leaping Bunny Naturleider IVN-Zertifiziert Naturtextil IVN-Zertifiziert BEST NPA (Natural Product Association) OEKO-TEX 100 OEKO-TEX 100 plus OEKO-TEX 1000 Sustainable Cleaning